

2023\_054

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement d'Aix en Provence

COMMUNE  
DE  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Délégation à un conseiller municipal

2023\_2\_DGS

Le Maire de LA FARE LES OLIVIERS,

**VU** l'article L.2122-18, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**CONSIDERANT** qu'en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, le maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, des fonctions d'officier d'état civil à des membres du conseil municipal.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Gérard CRUZ, conseiller municipal, est délégué à titre exceptionnel pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil à LA FARE LES OLIVIERS, à l'occasion du mariage de Charlotte MARMOLARO et Laura Stéphanie Marie Charlotte WITZ le samedi 9 septembre 2023 à 13h00.

**Article 2** – Le directeur général des services de la ville de LA FARE LES OLIVIERS, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 2 février 2023

Le Maire  
Olivier GUYOT  
(du-Rh.)

